

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 09 juin à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 02 juin 2023.

### ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme PONZIO-REFATTI, M. MARTINACHE, Mme FAGIANI, Mme CHOULET, M. TOURE, M. PIAT, M. BERTHIER, M. GIBERT, Mme DIAS, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme ALI, Mme GRIMAUD, Mme YILMAZ, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN, M. SAUNIER.

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. BENAÏCHE donne pouvoir à M. MARTINACHE  
Mme FUENTES donne pouvoir à M. BUTIN  
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI  
M. TAGLANG donne pouvoir à M. TOURE  
M. LECHUGA donne pouvoir à Mme MAZDOUR  
Mme JARY donne pouvoir à M. MALAYEUDE  
M. ASSAS donne pouvoir à Mme FAGIANI  
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme BOILEAU

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LAMAURT.

### **N°2023.06.30 – Bilan des acquisitions et cession immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2022.**

Sur présentation de Monsieur François MARTINACHE, Maire-Adjoint Délégué à l'Urbanisme et au Développement Durable,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Considérant l'obligation pour la commune de délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières,

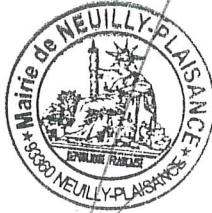
Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2022,

Considérant l'avis favorable de la commission de l'Urbanisme, du Développement Durable, de l'Aménagement du Parc Intercommunal et de l'Économie Circulaire en date du 05 juin 2023,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
PAR 31 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS**

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune de Neuilly-Plaisance en 2022 ci-annexé.

**Christian DEMUYNCK**  
Maire



**Martine LAMAURT**  
Secrétaire

